



LOI N° 2019/003 DU 25 AVR 2019

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A
RATIFIER LA CHARTE AFRICAINE DES VALEURS ET DES
PRINCIPES DE LA DECENTRALISATION, DE LA
GOUVERNANCE LOCALE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

*Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :*

